



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

AVIS PUBLIC est donné que, suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 1^{er} avril 2025.

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-LALEMANT, CE 17^e JOUR DU MOIS DE MARS 2025.

Sylvie Dionne, directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17^e jour du mois de mars 2025, entre 9 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois de mars 2025.

Sylvie Dionne, directrice générale greffière-trésorière